



Par nous *Président*  
du Tribunal de première instance, séant à *Casteln* arrondissement d' *Casteln*  
département du Tarn, le présent registre contenant *14*  
feuilles, destiné à recevoir les déclarations de *naissances* de la commune  
d' *Montmiral* pendant l'année mil huit cent soixante-un, a été  
coté et paraphé par première et dernière feuille.  
Fait double à *Casteln* le *14* décembre mil huit cent soixante.

*P. L. Président empêché*  
*Cammar* juge

N° 1  
*Cambres*  
*Marie Rose*  
*fille légitime*

L'an mil huit cent soixante-un et le  
deux janvier à huit heures du matin, pardevant nous Louis  
Boulet maire officier de l'état civil de la commune de Montmiral  
soussigné, est comparu Guillaume Cambres tisserand âgé  
de trente-deux ans, demeurant au pont de Gandaillhac commune  
de Montmiral, lequel nous a présenté un enfant du sexe  
féminin né audit lieu du pont de Gandaillhac ce matin à six  
heures, de lui déclarant et de Stephanie Apollonie  
Marty son épouse sans profession âgée de dix-huit ans, et  
auquel il nous a déclaré vouloir donner les prénoms de  
Marie Rose. Présents et témoins Benjamin Doumeny cultivateur  
âgé de quarante-un ans, et Antoine Créjan sabotier âgé  
de trente-huit ans habitants de Montmiral, non parents  
du comparant, par lui amenés, et ont les dits témoins  
requis de signer le présent acte après lecture, signé  
avec nous le père requis, désigné à déclarer un nouveau  
*Créjan* *Doumeny* *Boulet maire*

N° 2  
*Anroicu*  
*angelique*  
*fille légitime*

L'an mil huit cent soixante-un et le  
vingt-deux janvier à cinq heures du soir pardevant nous Louis  
Boulet maire officier de l'état civil de la commune de Montmiral  
soussigné, est comparu Jacques Anroicu cultivateur âgé de cinquante  
neuf ans, demeurant à Soubsol commune de Montmiral  
lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce  
jourd'hui à trois heures du soir, audit lieu de Soubsol, d'elle  
déclarant et de Catherine Rou Julia son épouse sans profession  
âgée de quarante ans, et auquel il nous a déclaré vouloir  
donner le prénom de Angelique. Présents et témoins Etie  
Néral épicière âgée de vingt-trois ans et Camille Gardas  
Cititiant de Tabac âgé de trente-quatre ans habitants de  
Montmiral qui ont après lecture faite signé avec nous  
le présent acte, de ce requis. Le père requis aussi désigné à déclarer un nouveau  
*Néral* *C. Gardas* *Boulet maire*

N° 3  
*Portal* *Lulalie*  
*marie Louise*  
*fille légitime*

L'an mil huit cent soixante-un et le  
vingt-cinq janvier à quatre heures du soir